

ENQUÊTE ABONNÉ

## Scandale de Mancy: des failles dans la défense d'Anne Emery-Torracinta

La conseillère d'Etat a toujours affirmé n'avoir été informée des maltraitances au foyer de Mancy que le 29 mars 2021. Or, des documents auxquels «Le Temps» et Heidi.news ont eu accès prouvent que la direction du DIP était au courant bien plus tôt. Dès 2019, le dossier est identifié comme comportant «des risques médiatiques et politiques très élevés»



Anne Emery-Torracinta en conférence de presse en novembre 2018 à Genève. — © Salvatore Di Nolfi / KEYSTONE



Sylvia Revello et Sophie Gaitzsch (Heidi.news)

Publié mercredi 2 mars 2022 à 14:32  
Modifié mercredi 2 mars 2022 à 17:49

Interpellée dans le cadre du scandale de Mancy, la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta a toujours affirmé avoir été mise au courant tardivement des dysfonctionnements de ce foyer, géré par son département, qui accueille des jeunes atteints de lourdes formes d'autisme. Interrogée fin janvier dans nos colonnes, elle soulignait n'avoir «eu connaissance des éléments de maltraitance que dans un rapport de la direction générale de l'Office médico-pédagogique (OMP) datant du 29 mars 2021». Des affirmations répétées dans [l'émission Forum le 31 janvier 2022](#) et sur le [plateau de Léman Bleu](#) le lendemain.

Or des documents auxquels *Le Temps* et Heidi.news ont eu accès démontent cette ligne de défense. Il s'agit de plusieurs e-mails déposés sous forme imprimée et de façon anonyme à la rédaction des deux titres. Une note dactylographiée non signée indique que ces documents ont également été transmis à la Cour des comptes et que l'expéditeur entend se placer sous la protection de la loi genevoise sur les lanceurs d'alertes, adoptée en janvier 2021.

**Notre dossier** [sur le scandale de Mancy](#).

### «Risques médiatiques et politiques très élevés»

Dès juillet 2019, des informations sur la situation à Mancy remontent au sommet du Département de l'instruction publique (DIP), soit directement auprès de la magistrate, soit auprès de la secrétaire générale Paola Marchesini, son bras droit. Dans un message du 21 août 2019, cette dernière qualifie le dossier de «hautement sensible», nécessitant un «suivi rapproché» et présentant des «risques médiatiques et politiques très élevés». Elle s'adresse alors à la conseillère d'Etat, à la directrice générale de l'OMP de l'époque, Sandra Capeder, aujourd'hui écartée de son poste, mais aussi à Prunella Carrard, secrétaire générale adjointe qui effectue actuellement l'intérim en son absence.

Le mot maltraitance n'apparaît dans les échanges que le 9 février 2021 soit près de deux mois avant ce qu'a toujours prétendu la cheffe du DIP. Mais de nombreuses alertes ont été formulées plus tôt par la direction de l'OMP, évoquant notamment les «graves dysfonctionnements» de certains collaborateurs et la nécessité de «privilegi [er] la sécurité des enfants».

**Lire aussi:** [Anne Emery-Torracinta, une fin de mandat sous haute tension](#)

### Juillet 2019: Un courrier «extrêmement alarmiste» d'une mère

Dans le détail, les échanges d'e-mails donnent un aperçu de l'importance conférée au dossier depuis le courrier «extrêmement alarmiste» de Natacha Koutchoumov, mère d'un pensionnaire du foyer, qui alerte la conseillère d'Etat en juillet 2019. «Cri d'alarme», «grave urgence», «préoccupation extrême»: la directrice de la Comédie de Genève ne se contente pas de dénoncer l'état du bâtiment, comme l'a répété la conseillère d'Etat, mais confie avoir «peur pour la sécurité de son fils».

La plupart des messages font référence à des conversations ou à des rencontres antérieures sur le sujet, ce qui atteste d'une collaboration étroite entre la direction générale du DIP et celle de l'OMP. De son arrivée en novembre 2018 à sa mise à l'écart en décembre 2021, Sandra Capeder rencontre une fois par mois Anne Emery-Torracinta et/ou Paola Marchesini pour évoquer les différents dossiers de l'OMP, dont celui de Mancy, selon un collaborateur du DIP ayant requis l'anonymat. «Beaucoup d'informations sont échangées oralement avant ou après ces séances mensuelles, parfois sur le pas de la porte, et ne sont pas protocolées», précise-t-il encore.

### 21 août 2019: Mancy, un «dossier hautement sensible»

En août 2019, Paola Marchesini informe Anne Emery-Torracinta par le biais de son assistante de l'avancée de ce «dossier hautement sensible tant du point de vue de la prestation à l'enfant en question que plus largement au sujet de la mission de l'OMP et de son organisation». Elle remercie Sandra Capeder de mener la suite de l'analyse de la situation du fils de Natacha Koutchoumov «avec grande attention» et lui demande de «ne pas hésiter à alerter le secrétariat général en cas de nouvelle tension». Elle remercie également Prunella Carrard de son «suivi rapproché» et préconise que le sujet soit traité lors de la réunion bilatérale DIP-OMP de septembre.

Dans cet e-mail, un autre acteur est aussi évoqué: Stephan Eliez, l'ancien directeur général de l'OMP, dont la présence à cette séance doit «être confirmée». S'il a quitté la tête de l'office à l'automne 2018, peu après l'ouverture du foyer de Mancy, l'éminent psychiatre est resté directeur du pôle médical jusqu'en mai 2020. A ce titre, il était responsable du personnel thérapeutique de l'OMP et par conséquent de l'infirmier ayant commis les violences les plus graves envers les enfants de Mancy.

### 19 mai 2020: «Ce foyer ne fonctionne pas bien»

En mai 2020, Sandra Capeder écrit personnellement à Anne Emery-Torracinta à propos de Mancy. «Ce foyer ne fonctionne pas bien», déplore-t-elle, évoquant un «projet éducatif quasiment inexistant», des «locaux non investis», un «directeur insuffisamment expérimenté» ou encore une «équipe en difficulté» avec non pas un mais plusieurs enfants (trois en tout). De quoi faire vaciller l'argumentaire de la conseillère d'Etat selon lequel elle a longtemps cru que le problème ne concernait qu'un seul enfant. S'il n'est pas encore question de maltraitances, «l'accompagnement insuffisant» à Mancy est clairement mis en avant, de même que les risques de fuites dans les médias. Pour y remédier, un accompagnement de l'équipe ainsi que des travaux dans le foyer sont prévus.

**Lire aussi:** [Ouverture du foyer de Mancy: chronique d'une catastrophe annoncée](#)

### 3 août 2020: Les «graves dysfonctionnements de certains collaborateurs-trices»

En août 2020, la directrice de l'OMP aborde une nouvelle fois la «situation problématique au foyer de Mancy» avec Paola Marchesini en amenant de nouveaux éléments. Elle vient en effet de recevoir les témoignages écrits de cinq éducateurs remplaçants ayant dénoncé des maltraitances au directeur de l'époque en mai 2019.

«La reprise en main du projet» [une directrice *ad interim* a remplacé le directeur démissionnaire, ndlr] a en effet «mis en lumière les graves dysfonctionnements de certains collaborateurs/trices», écrit Sandra Capeder dans son e-mail. Elle évoque notamment une «situation particulièrement délicate d'une collaboratrice que [l'OMP tente] de retirer du terrain». Elle précise que «le suivi RH ayant été très lacunaire, absence notamment d'entretiens de service, il

s'agit de faire les choses au mieux, tout en privilégiant la sécurité des enfants». Sans être explicitement mentionnées, les maltraitances apparaissent entre les lignes. A nouveau, la sensibilité du dossier est palpable. «Il se pourrait que cette situation produise un peu d'agitation», écrit la directrice de l'OMP.

### **Décembre 2020: L'échec du projet Arzier**

Durant tout le deuxième semestre 2020, selon des informations rassemblées par *Le Temps* et Heidi.news, le DIP a une priorité: fermer d'urgence le foyer de Mancy, considéré comme ingérable, et déplacer les enfants à Arzier, dans le canton de Vaud. Il y a là un bâtiment équipé pour des résidents autistes, appelé «Le Cube de Verre», dont la gestion devait être confiée à la Fondation genevoise Ensemble, spécialisée dans la prise en charge de personnes ayant une déficience intellectuelle. Développé dans la précipitation, mal ficelé, le projet va échouer en décembre 2020. Contacté, le directeur de la Fondation Ensemble, Jérôme Laederach, confirme avoir été approché par le DIP. «Après analyse, il a été décidé, d'entente avec les deux parties, de renoncer à ce projet», précise-t-il sans commenter davantage. L'importance prise par Arzier en 2020 explique pourtant le retard pris par le DIP dans la gestion des problèmes de Mancy. En fermant le foyer, il espérait que ceux-ci disparaissent.

**Lire aussi:** [Au-delà de Mancy, d'autres violences dans une école spécialisée genevoise](#)

Début 2021, Sandra Capeder reçoit la consigne d'adresser ses messages concernant le foyer de Mancy à Paola Marchesini uniquement, et non plus à Anne-Emery Torracinta. Elle est aussi tenue d'informer les ressources humaines des démarches en cours. Une mesure expliquée alors pour «protéger la conseillère d'Etat», se souvient une collaboratrice du DIP qui demande elle aussi l'anonymat. Cette dernière affirme par ailleurs que le sujet Mancy aurait été supprimé de l'ordre du jour de la réunion du 25 janvier 2021 entre la magistrate et la directrice de l'OMP, «pour ne pas laisser de traces».

### **9 février 2021: «Des maltraitances et des négligences sur des enfants»**

Un mois et demi avant de rendre son rapport officiel à la direction générale du DIP, Sandra Capeder rédige un résumé de la situation pour Paola Marchesini. Les RH sont en copie. «Trois collaboratrices vont être déplacées ces prochaines semaines, pour lesquelles nous envisageons un entretien de service», détaille-t-elle. Si la «gestion du foyer est aujourd'hui satisfaisante et bien menée», elle estime qu'il y a eu «au vu des éléments en sa possession, des maltraitances et des négligences sur des enfants».

Comment cela a-t-il pu se produire? Dans son e-mail du 9 février, Sandra Capeder évoque plusieurs raisons: «L'ancien directeur [qui n'a pas souhaité répondre aux questions du *Temps* et de Heidi.news] a clairement écarté des éléments importants qu'il avait en sa possession, soit les témoignages de cinq remplaçants qui ont dénoncé des actes graves de collaborateurs, une situation probablement traitée trop légèrement en 2019, une dénonciation par deux collaboratrices d'actes violents sur des enfants de la part d'un infirmier qui a démissionné juste après et qui travaille aujourd'hui au Service de santé de l'enfance et de la jeunesse.» Elle ajoute que le fonctionnement de la direction générale de l'OMP a été passablement modifié en deux ans ce qui devrait permettre qu'une «telle situation ne puisse jamais se reproduire».

### **Un glissement du politique vers l'opérationnel**

A la lumière de ces échanges, il apparaît que le foyer de Mancy clignote en rouge dans le radar du DIP depuis l'été 2019. Comment la crise a-t-elle été gérée? Au fil de ces trois ans, les documents indiquent un glissement de responsabilités, de l'échelon politique vers l'opérationnel. Interpelée personnellement par Natacha Koutchoumov, Anne Emery-Torracinta confie progressivement le dossier à Paola Marchesini, qui devient l'interlocutrice unique de la directrice de l'OMP, Sandra Capeder. Début 2021, la secrétaire générale tente, elle aussi, de s'éloigner de la gestion au profit de la direction des ressources humaines. Comme si au sommet du DIP, on avait choisi de pousser le problème plus loin.